



CHSCT, élu sans être candidat ??

Par **parluc**, le 14/06/2014 à 02:42

Bonjour à toutes et à tous...

voilà, j'ai été élu au CHSCT de mon entreprise sans avoir même déposé de candidature.

Je voudrais savoir si cela est déjà arrivé à quelqu'un d'entre vous et si j'ai des recours quand à la suppression de cette élection ??

Merci pour vos réponses!!

Par **P.M.**, le 14/06/2014 à 07:55

Bonjour,

Même si le Code du Travail est peu précis sur les conditions de la désignation des membres du CHSCT et sur le déroulement du scrutin, il apparaît qu'un appel à candidature est pratiquement obligatoire...

Vous pourriez saisir le Tribunal d'Instance dans les 15 jours où vous avez eu connaissance de votre désignation pour la faire annuler...